Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260324-2026_012-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, 20 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :15 Votants : 15
Secrétaire de séance : Isabelle MATAMOROS

Délibération n°2026-03 / 012 – Nomination du correspondant Incendie et sécurité

Rapporteur : M le Maire

La Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite « Loi MATRAS » vise à consolider notre modèle de sécurité civile. Parmi les nombreuses mesures, la loi précitée est venue introduire, par son article 13, l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours dans chaque conseil municipal.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après appel à candidature, une seule candidature au poste de correspondant incendie et sécurité s'est présentée :

M Jean-Pierre BERNARD

En l'absence d'autres candidats, celle-ci est désignée immédiatement sans qu'il soit nécessaire de procéder au vote.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Désigne** comme correspondant incendie et sécurité M Jean-Pierre BERNARD.

Adopté à l'unanimité

Adopté à l'unanimité
Fait à Saint-Armel le 21/03/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

Secrétaire de séance
Isabelle MATAMOROS